



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question au Gouvernement n° 504

Texte de la question

AVENIR DE L'ÉCOLE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES ET DE LA BASE AÉRIENNE DE BORDEAUX

M. le président. La parole est à Mme Chantal Bourragué, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Chantal Bourragué. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants. (*" Ah ! " sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)

Sous l'impulsion du Président de la République, le Gouvernement a engagé une réforme ambitieuse destinée à la modernisation de notre défense. Le ministre de la défense a décidé, dans ce cadre, l'élaboration d'un nouveau Livre blanc sur la défense et sur la sécurité nationale. Ces réflexions permettront au Gouvernement d'évaluer, pour les quinze prochaines années, les menaces pesant sur notre pays et les moyens militaires nécessaires pour y faire face.

Par ailleurs, la révision générale des politiques publiques conduit le ministère de la défense à rationaliser le stationnement des unités militaires et des établissements civils. Ainsi, dans ce contexte, je tiens à souligner l'importance de deux implantations, à Bordeaux et dans sa périphérie.

Lors de son déplacement à Bordeaux, le 22 avril dernier, Hervé Morin a pu se rendre compte de l'attachement des élus et, en particulier, du maire de Bordeaux et de sa population à l'École du service de santé des armées. Par son histoire, par la qualité de son enseignement, l'école de santé navale de Bordeaux représente un site emblématique depuis plus d'un siècle.

La base aérienne 106 " Capitaine Michel Croci " de Bordeaux-Mérignac est devenue un pôle majeur de l'armée de l'air. Elle accueille en particulier le commandement du soutien des forces aériennes. Ces deux unités militaires constituent pour Bordeaux et ses environs des enjeux importants, notamment pour son tissu économique et social.

C'est pourquoi, à la veille de choix stratégiques en matière de défense, pouvez-vous faire part à la représentation nationale des grandes lignes qui guident cette réforme ?

Connaissant l'attachement de tous les bordelais et de mes collègues girondins à l'école de santé navale comme à la base aérienne, je vous remercie de bien vouloir nous informer sur l'avenir de ces deux sites.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants.

M. Jean-Marie Bockel, *secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants*. Mme Chantal Bourragué vient de l'indiquer, nous sommes engagés dans une réforme sans précédent destinée à adapter notre outil de défense à la professionnalisation des armées et à la nouvelle donne internationale et aux nouvelles menaces. Je dois dire - et c'est une exception par rapport à d'autres départements ministériels - que toutes les économies qui seront réalisées, année après année, grâce à cette réforme, se feront à budget constant au profit de nos équipements militaires et, bien sûr, de la condition militaire.

S'agissant des deux sites bordelais que vous avez évoqués - mais c'est également vrai pour les autres sites actuellement en discussion -, aucune décision n'a encore été prise. La concertation avec les parlementaires et les élus se poursuit.

M. Christian Paul. Ce n'est pas vrai !

M. Maxime Gremetz. C'est faux !

M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants. Hervé Morin, vous l'avez dit, a rencontré le maire de Bordeaux, Alain Juppé. Ils ont évoqué de manière extrêmement précise la question - et je vous le confirme - du regroupement des écoles de service de santé sur un seul site. Deux sites sont envisageables : l'un à Lyon, ...

M. Albert Facon. Lyon va gagner le gros lot !

M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants. ... l'autre à Bordeaux ; les deux présentent des avantages évidents et la réflexion se poursuit. Après la publication du Livre blanc et au terme des discussions, la décision sera prise au plus haut niveau par le chef de l'État, chef des armées.

S'agissant de la base aérienne de Bordeaux-Mérignac, vous avez rappelé ses atouts : elle accueille le commandement des forces de soutien aérien et plusieurs unités. Sans préjuger de la décision future, on peut dire qu'elle a vocation à être pérenne.

J'ajoute enfin qu'il y aura, dans le cadre de la modernisation, un certain nombre de suppressions d'unités ou de déplacements, mais, avec Hervé Morin, Hubert Falco et l'ensemble des ministres concernés, nous veillerons, sous l'autorité du Premier ministre, à ce que cela se fasse dans une vision consolidée de l'équilibre du territoire, car il s'agit à la fois d'un enjeu militaire et d'un enjeu d'aménagement du territoire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Bourragué](#)

Circonscription : Gironde (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 504

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 mai 2008